

avaient besoin d'une mise au point pour donner un meilleur rendement. Comme le *Provider* fait encore des exercices de rodage, on ne sait pas combien coûteront en tout ces défauts ou réglages, mais on croit que le constructeur en paiera une partie aux termes de la garantie.

3. Oui. En compagnie du Yukon, le *Provider* fait des voyages d'essais afin de mettre au point et de bien roder son dispositif de réapprovisionnement et pour participer à des manœuvres navales. En outre, le *Provider* se rendra à Newcastle-on-Tyne pour faire installer certains appareils du dispositif de réapprovisionnement que le fabricant de l'équipement remplace aux termes de la garantie.

(Texte)

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX DE L'EXPOSITION
UNIVERSELLE

Question n° 1180—M. Latulippe:

1. Combien de représentants régionaux de l'Exposition universelle de 1967 ont été nommés à date?
2. Qui sont ces représentants?
3. Quelles régions représentent-ils?
4. Quelles sont leurs fonctions en général?
5. Combien de bureaux seront ouverts pour ces représentants?
6. Où et quand ces bureaux seront-ils ouverts?
7. Quels sont les crédits prévus pour l'administration de ces bureaux?
8. Prévoit-on un mode spécial de représentation auprès des conseils municipaux par ces bureaux régionaux, en vue de la participation des municipalités à tout programme relatif à l'Exposition?
9. Est-ce que des ambassades canadiennes ont, parmi leur personnel, un employé spécialement assigné à faire connaître l'Exposition à l'étranger?
10. Les administrateurs de la Compagnie de l'Exposition de 1967 ont-ils étudié ou étudient-ils la possibilité de créer des comités régionaux, par exemple, un pour les Cantons de l'Est, un pour le Nord-Ouest du Québec, etc., dans chacune des provinces du Canada afin que la population canadienne dans son ensemble participe à l'Exposition?

Réponse: 1. Trois.

2. Allan A. Rowan Legg, le commandant d'escadrille T. J. MacKinnon, et le major-général Edward Chester Plow.

3. Ils ne représentent aucune région, mais plutôt l'Exposition universelle de 1967 dans les régions ci-dessous:

Rowan-Legg: l'Ontario; le major-général Plow: les provinces de l'Atlantique; MacKinnon: la Colombie-Britannique.

4. Dans leurs régions respectives, ils assisteront l'Exposition universelle en faisant la liaison avec les exposants, en veillant aux relations extérieures, et durant l'Exposition, à l'occasion des tournées trans-canadiennes des visiteurs de l'Exposition, surtout des dignitaires et des commerçants étrangers.

5. Trois pour les représentants ci-énumérés et un quatrième à Winnipeg, pour les Prairies au cours de 1964. On songe à ouvrir d'autres bureaux.

6. Vancouver, le 15 juin 1964; Toronto, le 1^{er} juin 1964; Halifax, le 15 juin 1964; Winnipeg, pas encore ouvert.

7. \$173,000.

8. Les propositions concernant la participation des municipalités à titre d'exposants sont soumises aux provinces en cause. La société traite directement avec les groupements locaux en matière de relations extérieures.

9. Les missions du Canada à l'étranger n'ont pas de personnel chargé spécialement de promouvoir l'Exposition universelle de 1967, mais tous nos ambassadeurs et hauts commissaires ainsi que leur personnel reçoivent de la documentation sur l'Exposition et font leur possible pour la promouvoir dans les pays où ils sont accrédités.

10. Oui, mais seulement dans la mesure où l'initiative est prise sur le plan local.

(Traduction)

PRIME À LA CONSTRUCTION D'HIVER

Question n° 1181—L'hon. M. Starr:

1. Combien de personnes ont établi leur droit à un boni de \$500 en vertu du programme de construction des maisons en hiver jusqu'au 15 avril 1964, alors que ce programme a pris fin?
2. Quel est le coût total de ce programme, y compris le boni de \$500?

L'hon. M. MacEachen: 1. Vingt-huit mille unités de logement ont rempli les conditions du programme de construction d'habitations durant l'hiver.

2. On estime que le programme a coûté en tout 14.5 millions, somme qui comprend le boni et les frais d'administration, dont la publicité ainsi que les inspections faites par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

(Texte)

FONCTIONNAIRES DU MINISTÈRE DU REVENU
NATIONAL DANS COMPTON-FRONTENAC

Question n° 1187—M. Latulippe:

1. Combien d'agents de douane ou d'autres employés du ministère ont été congédiés ou remplacés dans Compton-Frontenac depuis le 18 juin 1962; a) quel était le nom de chacun et b) quelle était la raison dans chaque cas?
2. Combien de nouveaux employés le ministère du Revenu national a-t-il engagés dans Compton-Frontenac depuis le 18 juin 1962; a) quel est le nom de chacun de ces employés, b) quelle est la nature de chaque emploi et c) quel est le traitement payé à chacun?

Réponse: 1. Rigoureusement parlant, il n'y a eu aucun congédiement, mais un employé, à savoir, M. Léo Lambert, nettoyeur à temps partiel, a été renvoyé pendant sa période stagiaire parce qu'il a été trouvé inapte à remplir un emploi au ministère du Revenu national, division des douanes et de l'accise.